

RAPID'INFO

Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet www.benney54.fr



@Commune de Benney



@Communebenney54740

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



DÉCEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020

Étaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN, André THOUVENIN, Michelle HUMBERT, Sébastien COLIN

Excusé : Sébastien RASPADO donne procuration à André THOUVENIN

Gaëlle DUSSAUCY a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32-2020: RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

VU l'avis du Comité Technique en date du 28/09/2020 ;

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2020, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<i>FILIERE</i>	<i>GRADE D'AVANCEMENT</i>	<i>TAUX (en %)</i>
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer ce taux de promotion pour l'avancement de grade.

DELIBERATION N° 33-2020: TRANSFORMATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste ;

Vu l'avis du comité technique en date du 28/09/2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires, à compter du 16 octobre 2020.

- MOTIF INVOQUE : ancienneté ;
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION N°34-2020: RÉCOMPENSE / CARTES CADEAUX.

Le conseil décide à l'unanimité de récompenser le travail de monsieur **Jean-Jacques RENAULD**, adjoint technique, en lui offrant une carte cadeaux d'un montant de 400 €.

DELIBERATION N°35-2020: PARTICIPATION À L'OPÉRATION « UN MASQUE POUR TOUS.

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéenne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Prend acte de la délibération du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »
- Accorde au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 1 397.50 € au titre de cette opération.

DELIBERATION N°36-2020: RENOUELEMENT DE BAIL DE L'INSTALLATION DE TÉLÉPHONIE MOBILE ORANGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de bail avec Orange, pour une durée de 12 ans à partir du 11 mai 2021.

Ce bail a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles le bailleur loue à la société Orange, qui l'accepte, des emplacements lui permettant l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques.

DELIBERATION N°37-2020: MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE

Le Maire fait savoir aux conseillers que les membres du syndicat scolaire, en date du 1^{er} décembre dernier, ont entériné la modification des statuts de ce dit syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine le fait que le syndicat scolaire modifie ses statuts.

NE NÉCESSITANT PAS DE DÉLIBÉRATION:

➤ **Compte-rendu de la commission travaux - Débat d'Orientation Budgétaire-2021 :**

Après avoir présenté les projets répertoriés par la commission travaux, qui s'est réunie le 12 septembre dernier, ceux-ci seront débattus lors du Budget 2021.

➤ **Achat de de panneaux et accessoires:**

Après avoir distribué le compte rendu de la commission « stationnement et circulation » réunion le 19 novembre dernier et après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité (1 contre), décide l'achat d'un panneau « entrée d'agglomération » (côté Ormes), deux panneaux « trous en formation » (route vers la station d'épuration) et deux silhouettes type « piéto » dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour 2020 soit 2.000 €.

➤ **Droits de préemption :** la commune n'exerce pas son droit de préemption sur les biens suivants cadastrés :

ZO 99 : 11 rue de la Croix.

H 21-22-23-601 : 19 Grande Rue.

H 256 : 8 rue des Cigales.

H 57 : 55 Grande Rue.

Questions Diverses :

➤ **Don au Restos du Cœur d'Haroué :** dans le cadre des colis de Noël offert à tous les bénéficiaires du repas et/ou des colis des aînés, certaines personnes n'en ont pas souhaité. La somme équivalente (500€) a été déposée sur un compte au G20 de Vézelize au profit des Restos du Cœur d'Haroué.

➤ **Compte rendu de la réunion du SIS:** une nouvelle association "Péris'cool" a pris le relai depuis le 1^{er} décembre de Resto Mêmes pour assurer les services cantine et périscolaire. Les communes à travers le SIS ont voté une subvention de fonctionnement de 15.000€ à l'association pour son démarrage. Association affiliée à Familles Rurales.

➤ **Compte rendu de la réunion du SIA :** concernant le Ruisseau du Près, un devis va être établi afin de le nettoyer et le curer. Les propriétaires riverains seront contactés. Le Syndicat d'Assainissement est prêt à accompagner une partie des travaux.

➤ **Accès à la fibre THD via la société Losange pour le compte de la Région Grand Est :** depuis le 2 décembre, la commercialisation du réseau est ouverte. En cas de difficultés techniques et commerciales, s'adresser en priorité à la société Losange qui a déployé le réseau filaire sur notre commune.

➤ **RPQS Assainissement** (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement) : Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui a été approuvé par le comité syndical le 8 décembre dernier.

LES ACTUALITÉS

LA FIBRE ARRIVE !



Comme nous vous l'avions annoncé sur nos pages Instagram et Facebook, la fibre est enfin arrivée à Benney. Vous trouverez toutes les informations dans le flyer ci-joint. Pour tout renseignement, contacter directement LOSANGE.

LES VOEUX DU MAIRE:

Pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, les vœux du maire ayant traditionnellement lieu au mois de janvier et auquel les habitants du village sont habituellement invités, n'auront pas lieu cette année.

FERMETURE DE LA MAIRIE:

Le secrétariat de mairie sera fermé du 21 décembre 2020 au 3 Janvier 2021 inclus.

BENNEY INFO 2020:

Le magazine annuel de la commune BENNEY INFO vous sera distribué courant de la seconde semaine de Janvier 2021. Vérifiez vos boîtes aux lettres !

DANGER AUX ABORDS DE L'ÉCOLE!



Nous le savons tous, la circulation aux abords de l'école (devant la crèche et la mairie, tout comme devant le bâtiment du périscolaire côté lotissement) peut souvent s'avérer dangereuse. **Hors ce danger pourrait être évité si tous les automobilistes et tous les piétons présents aux heures de pointe à ces endroits respectaient quelques règles et faisaient preuve de bon sens:**

- Parents motorisés, merci de ne pas dépasser le bus lorsque celui-ci est stationné devant la mairie. Des enfants pourraient traverser et l'accident serait inévitable.
- Parents motorisés, merci de faire preuve de bon sens lorsque vous stationnez vos véhicules: évitez de stationner sur la route ou sur les chemins empruntés par les élèves.
- Le mieux serait peut-être de venir chercher ses enfants à pied lorsque nous habitons à quelques centaines de mètres de l'école? Ou bien de stationner un peu plus loin et de terminer le chemin à pied? ... Cela faciliterait beaucoup les choses et éviterait des dangers inutiles.
- Lorsque vous "récupérez" vos enfants, merci de veiller à ce qu'ils ne partent pas en courant dans la rue, là où la circulation est déjà compliquée et où des accidents peuvent arriver.

Ce ne sont que de petites choses, simples à réaliser, mais qui peuvent rendre la vie plus simple et surtout éviter des accidents.

*Nous vous
souhaitons à tous
et à toutes de
bonnes fêtes de
Noël en famille.
Prenez soin de
vous et de vos
proches.*